

# Saint-Blimont

## Bulletin Municipal



n° 29

Septembre 2022



Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2022

Directeur de la publication :

José Marque

Rédacteur de la publication :

Bernard WYRZYKOWSKI

Photo de couverture :

Carte postale de Saint-Blimont

IC4 Imprimerie de la Bresle

80220 - Gamaches

Tél. : 03 22 30 00 97 - lionel@ic4.fr

www.ic4.fr



Commune de  
**SAINT-BLIMONT**

Mairie, 2 rue de l'église

80960 SAINT-BLIMONT

Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com

[mairiedesaintblimont.com](http://mairiedesaintblimont.com)

## SOMMAIRE

Le mot du Maire..... p 1

Vie locale..... p 2-13

Vie pratique..... p 14-21

Tribunes libres..... p 22-25

## Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

# Festival

DES PAINS

## L'ART DU FAIT MAISON

1er prix au concours  
du Gâteau Battu 2017



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - 03 22 30 20 45



## SARL GARAGE BONHOMME

Réparations toutes marques  
et véhicules sans permis

Entretien - Carrosserie  
Peinture

Réparation pare-brise

Carburant - Carte GR

Location voiture Peugeot Rent

Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

**STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7**

**STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7**

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT

Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 44 86

[bonhomme.guillaume@orange.fr](mailto:bonhomme.guillaume@orange.fr)



## Terminus en Baie

Gîte et suite romantique



A dix minutes de la Baie de Somme, ancienne ferme restaurée dans un petit hameau très calme pour des vacances tranquilles à la campagne.

3 hébergements pour 3 expériences différentes



[www.terminusenbaie.com](http://www.terminusenbaie.com)

59, Grande Rue - Offeu

80960 SAINT-BLIMONT - 07 68 74 98 02

Mes chers concitoyens,

Pour bon nombre d'entre nous, ces quelques semaines estivales ont filé très vite ! Et nous voici donc déjà sur la ligne de départ d'une nouvelle année, scolaire, associative, culturelle, événementielle.

Cette rentrée s'annonce avec un climat social tendu. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages, avec en plus le risque d'une nouvelle crise sanitaire annoncée. Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir. La guerre en Ukraine n'en finit pas et les aléas climatiques que nous venons de vivre cet été dans notre pays fragilisent notre quotidien.

Malgré ce contexte votre municipalité doit continuer à s'investir pour le bien-être de ses habitants. Dans ce nouveau numéro, vous trouverez les comptes administratifs 2021 de la commune, du camping et du CCAS ainsi que les budgets primitifs 2022. Au-delà des dépenses imposées par la réglementation, de celles liées à l'évolution des normes et de l'inflation, de celles concernant l'entretien de notre patrimoine commun et des engagements déjà contractés, nous avons confirmé nos engagements et nos ambitions de moderniser notre cadre de vie et d'avoir le regard toujours tourné vers demain.

Vous verrez que l'avenir se prépare dès aujourd'hui, que notre école primaire offre les meilleures conditions pour vos enfants, que notre bibliothèque vous tend les bras, que notre city stade, parcours de santé et structures de jeux sont opérationnels, que nos programmes de plantations et d'aménagement et de gestion différenciée des espaces se multiplient, que notre camping Municipal connaît une fréquentation toujours en hausse et un niveau de satisfaction des campeurs très satisfaisant. Vous verrez également que l'ensemble des projets esquissés dans nos précédentes éditions sont en cours ou sur le point de commencer, la rénovation des puits communaux, l'amélioration de l'éclairage public, la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments et des travaux importants de voirie et d'aménagement paysagé du hameau d'OFFEU. Nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que ces investissements se réalisent sans augmentation de vos impôts et sans obérer les capacités d'action des générations futures.

Le mois de septembre est toujours associé à la rentrée des classes. C'est donc d'abord à tous les élèves, enseignants, animateurs, personnels associés aux écoles, et parents d'élèves que je souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire 2022-2023.

Je souhaite également une bonne rentrée et belle réussite aux associations de notre commune qui, comme en témoigne l'abondance des informations que vous lirez dans ces pages, débutent une nouvelle saison avec toujours autant de dynamisme, d'implication et d'enthousiasme.

Enfin Chères SAINT-BLIMONTOISES, Chers SAINT-BLIMONTOIS, je vous souhaite, bonne lecture de ce nouveau bulletin Municipal et bonne rentrée à toutes et tous.

Le Maire  
Jose MARQUE

**Le Maire et les Adjointes sont disponibles sur rendez-vous**  
au 03.22.30.24.08 ou par mail : [mairie.saint.blimont@akeonet.com](mailto:mairie.saint.blimont@akeonet.com)

**L'Agence Postale Communale** et le **Secrétariat de mairie** sont ouverts  
→ les **LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI de 14h00 à 17h00**  
→ et le **SAMEDI DE 9h00 à 11h00 (permanence mairie jusque 12h00)**

#### **PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE**

Les permanences de l'assistance sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valéry/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40.

Vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2021 de la commune, du camping et du CCAS ainsi que le détail du budget primitif 2022.

Ces budgets sont le reflet de la détermination, qu'est la nôtre, d'avancer et d'investir pour l'avenir de notre village, pour l'avenir de nos enfants et pour notre bien être à tous.

Le budget d'investissement prévoit des projets investissements à hauteur de **769 500.00 €**. Il sera équilibré par un virement de la section de fonctionnement de **45 000.00 €** des subventions pour montant attendu de **436 153.00 €**, un emprunt de **200 000.00 €** et l'ouverture d'une ligne de crédit qui sera débloquée au fur et à mesure de nos besoins de trésorerie suivant le déblocage des subventions et les remboursements de TVA.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toutes informations ou précisions complémentaires.

## Compte administratif communal 2021

Le 22 mars 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour le compte administratif communal 2021 comme suit :

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

- Le montant des dépenses réalisées est de	- 479 334,24 €
- Le montant des recettes réalisées est de	563 019,66 €
- Le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 83 685,42 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 40 418,84 €
<b>Le résultat de clôture ou excédent d'exploitation est de</b>	<b>+ 124 104,26 €</b>

### • SECTION INVESTISSEMENT :

- Le montant des dépenses réalisées est de	- 217 267,21 €
- Le montant des recettes réalisées est de	+ 209 476,87 €
- Le résultat d'exercice est de	- 7 790,34 €
- Restes à réaliser	47 356,24 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	45 907,80 €
Le résultat de clôture, ou besoin de financement est de	1 448,44 €
<b>Le résultat final d'exécution du compte administratif 2020 est de</b>	<b>+ 125 552,70 €</b>

## Compte administratif camping 2021

Le 22 mars 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif du camping 2021 comme suit :

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

- Le montant des dépenses réalisées est de	- 43 488,26 €
- Le montant des recettes réalisées est de	45 653,72 €
- Le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 2 165,46 €
- Compte tenu du solde antérieur à reporter	+ 18 147,67 €
<b>Le résultat de clôture est de</b>	<b>+ 20 313,13 €</b>

### • SECTION INVESTISSEMENT :

- Le montant des dépenses réalisées est de	- 33 961,46 €
- Le montant des recettes réalisées est de	29 961,42 €
- Le résultat dégagé de l'exercice est de	- 4 000,04 €
- Compte tenu du solde antérieur à reporter	+ 10 253,81 €
<b>Le résultat de clôture est de</b>	<b>+ 6 253,77 €</b>

**Le résultat final d'exécution du compte administratif 2021 est de + 26 566,90 €**

### Affectation des résultats aux Budgets Primitifs 2022 :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'affectation des résultats aux budgets primitifs 2022 comme suit :

#### Budget Communal :

L'excédent d'exploitation de clôture de 86 326,64 € a été affecté comme suit :  
124 104,26 € au compte R002 en report de fonctionnement.

#### Budget Camping :

20 313,13€ en R 002 en report de fonctionnement.

## Compte administratif CCAS 2022

Le 13 avril 2022, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a voté à l'unanimité son compte administratif comme suit :

#### • SECTION FONCTIONNEMENT :

- Le montant des dépenses réalisées est de	- 14 477,39 €
- Le montant des recettes réalisées est de	+ 9 876,63 €
- Le résultat dégagé de l'exercice est de	- 4 600,76 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 7 246,04 €
<b>Le résultat de clôture ou excédent d'exploitation est de</b>	<b>+ 2 645,28 €</b>

### Affectation des résultats au Budget Primitif 2022 :

En R002, me résultat de clôture de fonctionnement est de 2 645,28 €.

## Budget Primitif 2022 de La Commune

Le 6 avril 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, **pour la section de fonctionnement à 808 573,26 €**, comme suit :

#### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	170 000,00 €	Excédent antérieur reporté	124 104,26 €
Charges de personnel	277 000,00 €	Atténuation des charges	5 000,00 €
Atténuations de produits	223 000,00 €	Produits des services	39 000,00 €
Virement à la section investis.	45 000,00 €	Impôts et taxes	328 848,00 €
Charges de gestion courante	71 600,00 €	Dotations et participations	284 836,00 €
Charges financières	6 705,26 €	Autres produits de gestion courante	21 380,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Produits financiers	5,00 €
Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	10 268,00 €	Produits exceptionnels	400,00 €
		Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	5000,00 €

#### • SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	53 698,14 €	Virement de la section de fonctionnement	45 000,00 €
Immobilisations corporelles	769 506,42 €	Subventions d'investissements	436 153,00 €
Remboursement emprunts	45 816,44 €	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	5 000,00 €	FCTVA	28 600,00 €
		Excédents de fonctionnement	4 000,00 €
		Opération d'ordre entre sections	10 268,00 €

### Etat de la dette commune 2022

Le montant de la dette de la commune au 01.01.2022 est de **322 318,77 €**.

## Travaux de voirie, enveloppe CABS

La commune disposait à la CABS au 1er janvier 2022 d'une enveloppe voirie d'un montant de **53 087.46 €**.

Le Conseil Municipal a décidé d'abonder son enveloppe voirie en 2022 de **200 000.00 €** en y affectant la totalité de la somme provenant des excédents lui revenant lors de la dissolution de syndicat assainissement (environ 165 801.00 €). Avec l'abondement de 20 % prévu par la CABS, nous disposons donc de plus de **290 000.00 €** pour financer la part communale des travaux de voirie prévu à OFFEU en 2022.

## Budget Primitif 2022 du camping

Le 6 avril 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2022 du camping, équilibré en dépenses et recettes **pour la section de fonctionnement à 70 413,13 €**, comme suit :

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Charges à caractère général	32 705,35 €
Charges personnel	25 000,00 €
Charges financières	300,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Opérations d'ordre entre section	9 907,78 €
Autres charges gestion courante	500,00 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	20 313,13 €
Locations	50 000,00 €
Autres produits gestion courante	100,00 €
Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	5000,00 €

### • SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	
Emprunts et dettes assimilées	5 273,85 €
Immobilisations corporelles	10 887,70 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	6 253,77 €
Opération d'ordre entre section	9 907,78 €

### Etat de la dette camping 2022

Le montant de la dette de la commune au 01.01.2022 est de **22 473,58 €**.

## Budget Primitif 2022 du CCAS

Le 13 avril 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2022 du CCAS, équilibré en dépenses et recettes **pour la section de fonctionnement à 14 345,28 €**, comme suit :

### • SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Charges à caractère général	5 339,00 €
Charges de personnel	100,00 €
Autres charges gestion courante	6 306,28 €
Charges exceptionnelles	2 600,00 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	2 645,28 €
Produits des services	2 000,00 €
Dotations et participations	9 600,00 €
Libéralités reçues	100,00 €

NB : pas de section d'investissement

 **AUTOVISION** PINCHEFALISE  
19 b, rue de St-Valery/Somme  
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE  
**SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE**  
Prise de rendez-vous : [www.autovision-pinchefalise.fr](http://www.autovision-pinchefalise.fr)  
**- 03 22 61 34 15 -**

 **Gedimat**  
Millancourt et Nicolas  
5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN  
03 22 20 27 77  
[gedimat.fr](http://gedimat.fr)

## Repas des Aînés

Cette année, nous n'avons pas pu convier les aînés à notre traditionnel repas avec la situation sanitaire toujours instable. Espérons qu'en mars prochain nous pourrions nous retrouver dans une ambiance plus sereine. Le conseil municipal s'est posé sur la question de la date du repas avec plusieurs remarques formulés par certains administrés soulignant que le repas tombe toujours le jour de la fête des grand-mère : ainsi le conseil a pris la décision d'en changer la date.

## Journée de la Femme

Cette année, mardi 8 mars journée internationale de lutte pour le droit des femmes, nous avons mis à l'honneur Mme Henriette Arrachepied, qui a été pendant de nombreuses années famille d'accueil, et tout particulièrement a recueilli un bébé âgé de 4 mois et demi qui n'est autre que Jérémy Stavius, futur champion du monde de natation et a passé toute son enfance et adolescence jusqu'à ses 19 ans. Mme Arrachepied s'est vu remettre par le conseil municipal un pendentif en forme de soleil.



Rappelons que cet événement communal a été mis en place en

2003 par l'ancien Maire, Claude Loïselle. L'idée est de mettre à l'honneur une femme impliquée dans la vie associative, la vie sociale, ou encore dans la lutte pour l'égalité homme-femme.

Dans notre village, les femmes sont souvent majoritaires, dans le sport, les associations, au conseil municipal en sachant que l'on est encore loin du compte en matière d'égalité : manque de respect, salaire inférieur, agressions verbales et physiques.

## Clôture du Foyer des Aînés

Mercredi 13 avril, notre foyer municipal des Aînés a fermé ses portes. Cette année, seules cinq personnes ont répondu présentes. Malgré sa faible fréquentation, il reste un lieu de rencontre indispensable pour eux. Nous réfléchissons avec le club des aînés à renforcer la participation des administrés.

## Fête d'Offeu

Après deux années impactées par la situation sanitaire, le dimanche 29 mai se tenait la Fête d'Offeu avec la brocante organisée par le Club des Aînés, une reprise encore un peu calme ! Se sont tenus en matinée le brevet cyclo ainsi que la marche organisés par l'AAE et l'apéritif concert de notre harmonie municipale : toujours une réussite et un moment de convivialité !

## City stade et aires de jeux

Comme annoncé précédemment, la création d'un pôle jeunesse et communal a été installée au printemps avec la réalisation d'un city stade, aires de jeux et parcours de santé, ce qui fera la joie des petits et des grands ! Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier de la région et du département qui ont pris en charge 80 % du financement.



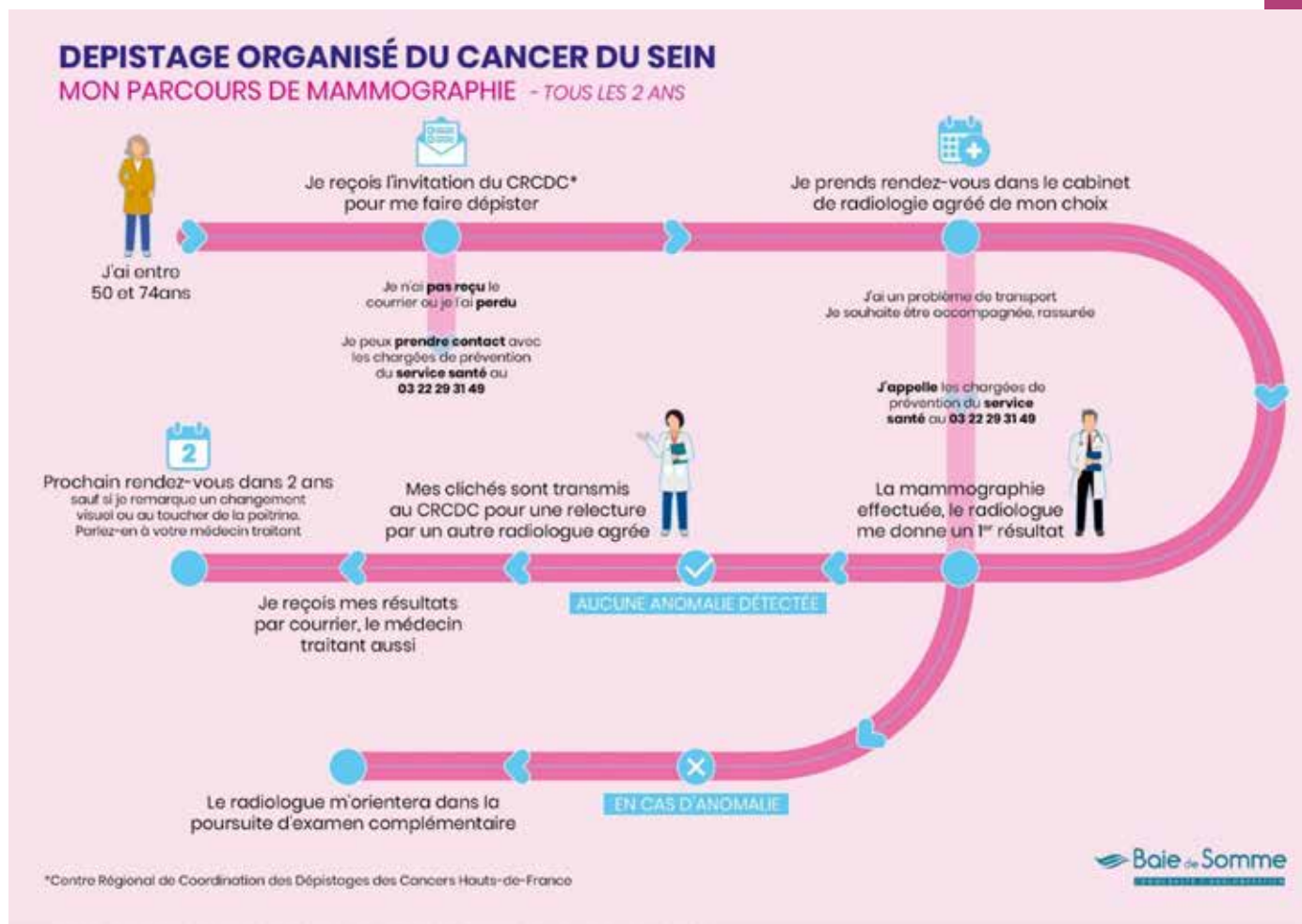
Nous remercions M. GOSSET Alain qui a pris de son temps pour le transport des copeaux aux aires de jeux.



## Action sociale

### ➔ Dépistage du cancer du sein

Cette année en lien avec le service santé de la CABS, le conseil municipal a pris la décision de s'associer à leur programme, en organisant en octobre plusieurs actions et manifestations.



### ➔ Aide pour les aidants

Sensible aux besoins des aidants, l'action sociale de B2V (retraite prévoyance agirc-arrco) propose une offre globale comprenant l'évaluation de votre besoin, des solutions de répit ou encore des aides financières. Cette offre est assortie d'un accompagnement personnalisé par l'un de leurs référents spécialisés dans la prise en charge des aidants.

#### Quelles ont les conditions pour en bénéficier ?

- être retraité affilié à B2V
- être aidant d'un proche âgé ou en situation de handicap (bénéficiaire de l'APA ou MDPH)

#### Comment faire la demande ?

Il faut contacter les conseillers de B2V Action sociale au 01 49 07 31 59.

*B2V aide les proches aidants*

*Accompagner au quotidien un proche âgé ou en situation de handicap, peut se révéler compliqué voire épuisant. B2V met à votre disposition des aides et services gratuits pour vous aider.*

## ● Accompagnement personnalisé

**Les référents Aidants** sont présents pour vous aider à évaluer vos besoins. En fonction de votre problématique et de l'évolution de votre situation, des conseils personnalisés seront proposés. Pour les joindre, contacter B2V Action Sociale au 01 49 07 31 59 – Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## ● Ménagez vous des temps de répit

Vous vous sentez surmené et fatigué. Vous êtes temporairement indisponible, vous avez besoin de souffler... B2V vous soutient !

Une aide peut vous être versée sous forme de CESU préfinancés (aide sans condition de revenus, assortie d'un accompagnement et d'une écoute personnalisée) pour financer des heures d'aide à domicile ou de relayage le temps de votre absence.

B2V Action sociale au 01 49 07 31 59 – Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

## ● Logement & Aides spécifiques

Votre rôle d'aidant représente une part importante de votre quotidien. B2V vous aide à préserver votre équilibre de vie :

- Aménagement du logement : conseils, préconisations, réseau d'artisans et un financement B2V des travaux jusqu'à 1 200 €

- Aides spécifiques :

\* Pour ses déplacements : votre proche, isolé, âgé de plus de 75 ans et retraité Agirc Arrco, peut être accompagné par un professionnel (aller chez le médecin, faire des courses, retrouver des amis...). Pour tout renseignement, contactez : Sortir Plus 0 971 090 971 (service gratuit + prix appel)

\* Aide aux frais d'intervention de professionnels de santé non pris en charge (psychothérapeute, ergothérapeute...),

\* Aide au salarié ayant réduit son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche malade, âgé ou en situation de handicap.

## ● Recherche d'une résidence pour personne âgée

Un spécialiste vous aide à évaluer vos besoins, vous conseille sur les solutions à envisager et vous informe sur les coûts et les aides à solliciter. Pour plus d'informations : 0800 74 16 74 (service et appel gratuits)

## ● Santé et information

Vous cherchez un soutien moral, des conseils pratiques, des réponses...

Après une hospitalisation, pour faciliter votre récupération, B2V vous propose à domicile 10 séances gratuites d'activité physique adaptée, réalisées par des professionnels de la prévention santé,

Centres de prévention Bien vieillir pour les personnes de 50 ans et plus : bilan médical et psychi-social. Ateliers et conférences d'informations,

Informations spécialisés en lien avec notre partenaire l'Association Française des aidants (gratuit).

## ● Conseil et information, aides existantes, dispositifs d'aide à la personne

B2V Autonomie 0 810 80 90 01 (Service 0.06 €/min + prix appel – WWW.AUTONOMIE.B2V.FR

Mesures de protection juridique : notre expert Eric Dubreuil examine votre situation particulière et vous apporte son éclairage sur les dispositifs de protection des majeurs – telle la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle ou l'habilitation familiale – et sur les mesures préventives (procuration, mandat de protection future...).

Vous pouvez le joindre par mail : protectiondesmajeurs@b2v.fr ou au 06 37 45 45 20

## Camping

Le beau temps de cette année a invité les vacanciers à s'installer dans notre camping municipal, avec une fréquentation remarquable ! Notons la satisfaction des estivants qui ont souligné s'être posés dans un cadre calme, accueillant et propre. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits.



## NOUVEAU à Saint-Blumont

Pour notre confort, suite au départ en retraite de Monsieur Gest, Monsieur Richard Sauzet (ancien employé municipal) a repris l'entreprise de celui-ci. Nous lui souhaitons bonne route et n'hésitez pas à lui faire confiance.



**Richard SAUZET**  
13 Rue du Moulin  
80960 - SAINT-BLIMONT  
Siret : 91145381900011

Port. : 06-51-61-13-95  
Email : ei.sauzetrichard@gmail.com



**CDI**  
**LE CHÂTEAU DES LUMIÈRES**  
29 RUE DU MOULIN  
SAINT-BLIMONT

Bien-être

ESPACE BIEN-ÊTRE- JACUZZI- SAUNA - MAGNÉTISME - KOTA GRILL - ANNIVERSAIRE - REPAS DE FAMILLE - SÉMINAIRE - OUVERT À TOUS

INFORMATION ET RÉSERVATION  
AU +33 6 20 57 79 83 OU  
lechateaudeslumieres@orange.fr



**SAUZET Richard**

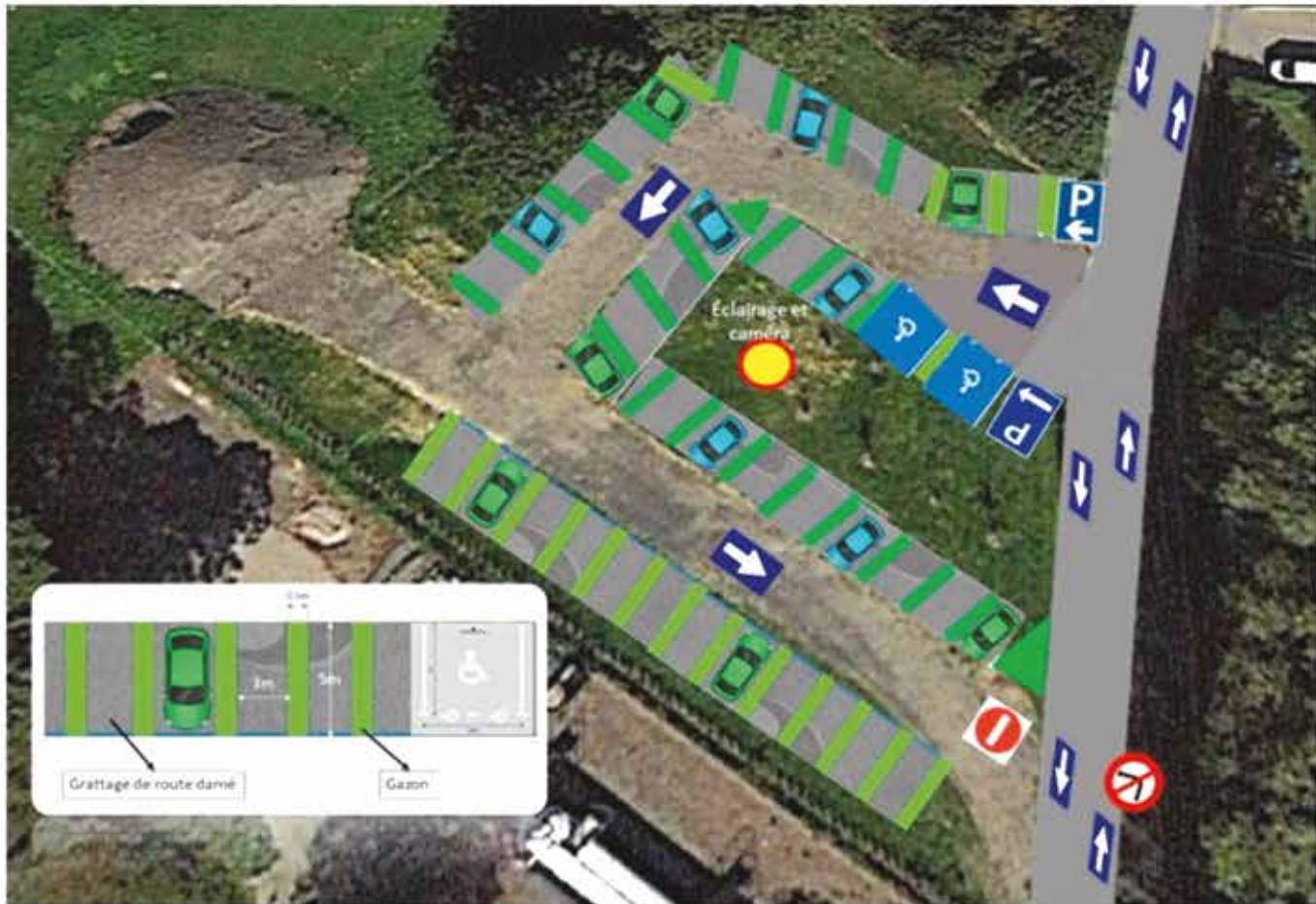
PLOMBERIE- ÉLECTRICITÉ-RAMONAGE  
INSTALLATION-ENTRETIEN-DÉPANNAGE

Sanitaire - Aménagement de salle de bain  
Chaudière gaz & fioul - Pompe à chaleur  
Poêle à pellet

13 rue du moulin  
80960 SAINT-BLIMONT  
ei.sauzetrichard@gmail.com

06.51.61.13.95

## Proposition d'aménagement du "parking cuve gaz"



**Création d'emplacements en dur séparés par des bandes de gazon avec signalisation et installation d'un éclairage avec caméra de surveillance pour plus de confort et sécurité**

Votre avis nous intéresse, merci de renvoyer votre réponse dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou au 03 22 30 24 08 et [saint.blimont@akeonet.com](mailto:saint.blimont@akeonet.com)

COUPON à remettre en mairie

Mme ou Mr.....

POUR

CONTRE

l'aménagement du parking

## L'équipe enseignante

La direction est assurée par Mme Marie DUPONT. Vous pouvez la contacter au **03 22 26 93 92** ou par mail [ce.0802067M@ac-amiens.fr](mailto:ce.0802067M@ac-amiens.fr)

Les enseignants des écoles sont répartis en deux groupes :

\* Ecole Pierre Dupont :      - Mme Céline MOUCHON      (CM1-CM2)  
   - Mme Isabelle BECQUET      (CE2-CM1)  
   - Mme Marie DUPONT      (CP-CE1)

\* Ecole André BOUTTE :      - Mme Sandra DASSONVILLE      (MS – GS)  
   - Mme Nathalie MAISON      (TPS - PS)  
   - Mme Caroline THIEBAULT      (ATSEM)  
   - Mme Claire DEVILLERS      (ATSEM)

Site internet de l'école : [www.saint-blimont.ee.ac-amiens.fr](http://www.saint-blimont.ee.ac-amiens.fr)

## L'année scolaire en photos



Sortie au zoo d' Amiens des tous- petits , petits et moyens de Mme Maison.

Photo GS-CP :

Mardi 24 MAI 2022, les élèves de la classe de GS/CP ont commencé à jardiner.

Après avoir retourné la terre, ils ont pu y planter un pied de tomates, deux pommes de terre, de la salade et semer des graines de potimarron et de radis.





Les CP CE1 sont allés au Château d'EAUCOURT au mois de juin vivre une journée au temps du Moyen-Age. Ils ont participé à plusieurs concours dans l'année et ils ont gagné comme l'année dernière le concours d'écriture Plume en herbe.



L'ensemble des CM1 CM2 ont bénéficié de 5 séances à la base nautique de Gamaches où ils ont appris à pratiquer le kayak et l'optimist. Merci à la municipalité.

*Votre satisfaction, notre priorité !*



**DBS Immobilier**  
contact@dbsimmobilier.fr - www.dbsimmobilier.fr

Nouvelle agence proche de chez vous

Services et accompagnements personnalisés

Estimation offerte

Achetez, vendez, louez

03 65 17 47 17

A votre service du lundi au samedi 9 h-12 h / 14 h-18 h

**CONFIEZ-NOUS Votre PROJET IMMOBILIER**  
10, rue du Maréchal Foch, 80130 Friville-Escarbotin

## Travail en collaboration avec les enseignants



Les enseignantes de la maternelle intègrent leurs élèves au soin de leur environnement et les forment à la connaissance du vivant végétal.

Le 25 mars les petits de Mme Maison ont planté des potentes dans les pots qui décorent la cour d'entrée.

Le 4 avril, Madame Dassonville aidée de membres de la commission Cadre de Vie a initié les

jeunes élèves au jardinage, savoir d'où proviennent les aliments qu'ils consomment, comment se développe une plante à partir de la graine, que d'émerveillements potentiels !



## Jardins communaux

Comme nous l'avons vécu avec le virus du COVID, l'économie peut brusquement se trouver à l'arrêt.

A ce moment-là, ce qui peut nous nourrir, c'est la production locale. D'ailleurs, dans certains pays, on cultive partout, même dans les espaces publics ( se référer aux actions comme les incroyables comestibles ou les villes en transition de Rob Hopkins).

C'est dans ce but que la municipalité est en voie d'acquérir un terrain afin de le transformer en parcelles de jardins communaux.

Les demandes ont été déposées en mairie (il est encore temps de le faire si vous le souhaitez). Les personnes intéressées seront invitées à une réunion fin septembre afin d'établir ensemble les règles de fonctionnement du lieu.

## Villes et villages fleuris

La commission régionale est passée dans notre village le 24 août 2022. Nous attendons avec impatience leurs commentaires.



## Curage des noues

Le curage des fossés a eu lieu début mai, à Offeu, à Elincourt et rue du Huit mai et le fossé du fond Grand-Mère au mois de juin.



## Plantation de haies

La municipalité poursuit le travail de plantation et d'entretien des haies du village. Une haie fleurie garnit depuis le 17 mars la place verte du village.

Derrière la maison récemment acquise par la mairie, une haie bocagère a été plantée elle est composée de houx, charmille, aubépine et hêtre.



## Restauration des puits



Enfin, depuis qu'on attendait ce moment, le 21 juin 2022, a démarré le travail de restauration des puits.

C'est l'entreprise Petit de Saint-Blimont qui a ouvert le bal (normal, un jour de fête de la musique!); puis celle de Dany Dufossé, de Friville-Escarbotin. La partie ébénisterie sera assurée par Harold Lefèvre, de Saint-Blimont, basé à Vaudricourt.

Tous assureront une belle partition, nous en sommes convaincus.



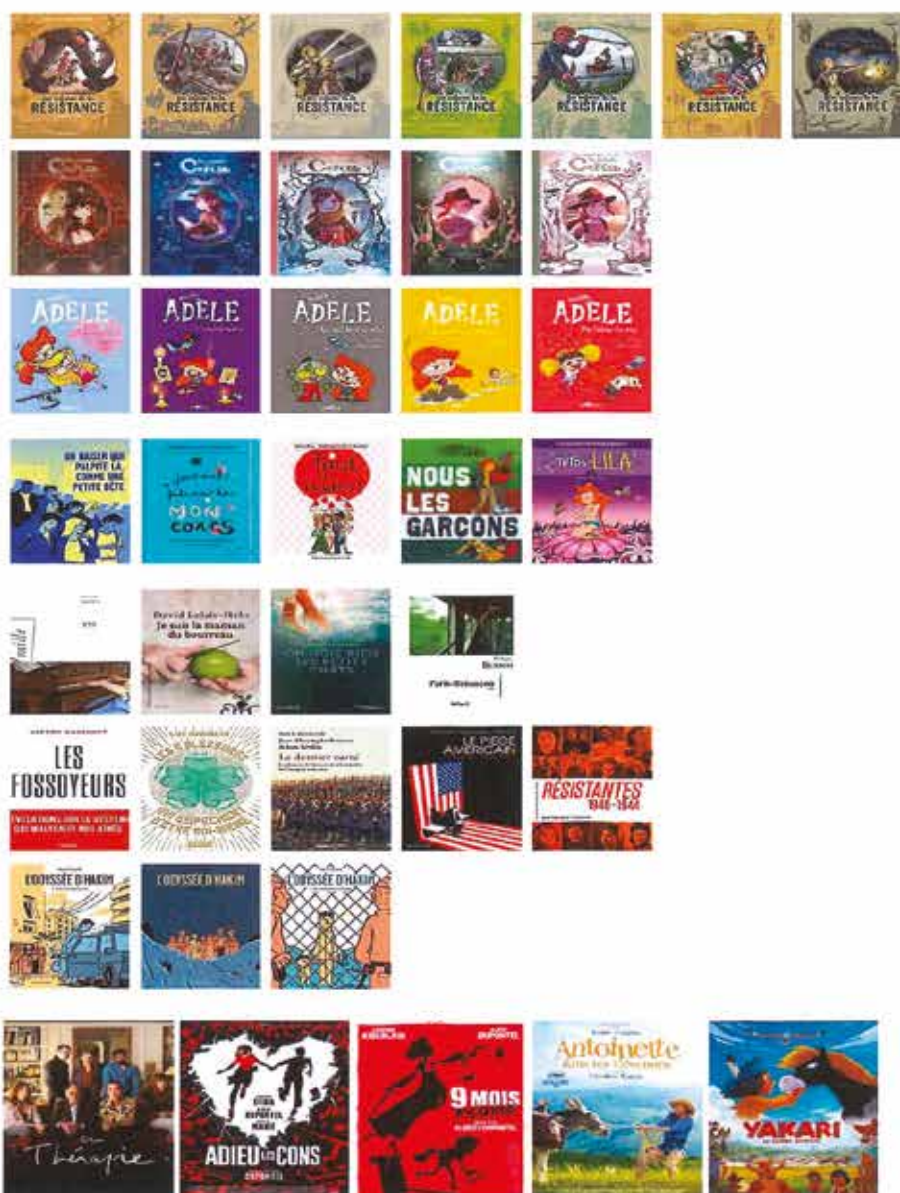
# La Bibliothèque pour tous publics



Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics  
de 10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année (hormis les jours fériés)  
et le mercredi de 18h à 19h. L'adhésion est **gratuite**.

Nouveautés 2022



MEDIATHEQUE  
NUMERIQUE  
[www.mabib.fr/saint-blimont.com](http://www.mabib.fr/saint-blimont.com)

Tous les ans, une subvention municipale permet d'acheter de nouveaux ouvrages. Ceux-ci sont disponibles dès **septembre**. La liste des nouveautés sera affichée sur le site de la bibliothèque.

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque accueille toujours les bonnes volontés pour la rejoindre et pour étendre les horaires des permanences.

Le site de la bibliothèque  
<http://mabib.fr/saint-blimont/>

## Nouveau : cabinet infirmier

Me LIEGE Laura et sa collaboratrice Me MOLINARI Cécile sont heureuses de vous informer de l'ouverture de leur nouveau cabinet infirmier qui se trouve toujours au 42 rue des vérolles 80960 Saint-Blimont. Nous continuons de nous déplacer à votre domicile mais il sera également possible de prendre rdv au cabinet.

Pour prendre rendez vous merci de nous contacter au :

➤ Laura 06.83.17.44.37

➤ Cécile 06.48.18.52.50



## Assistance sociale

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40. »

## Etat civil - 1er semestre 2022

### NAISSANCES - Bienvenue à :

DUBOIS Aimé	09/01/2022	AMIENS
DEPOILLY Sacha	31/01/2022	AMIENS
DELOUBRIERE Mila	05/04/2022	AMIENS
JENSONNES Arthur	12/04/2022	RANG-DU-FLIERS

### MARIAGES - Toutes nos félicitations à :

23 avril	RIVIERE Laurent et VAROQUIER Florence
04 juin	DHOLLANDE Mathieu et CLERE Victoria
25 juin	BEAUVAIS Jacques et PANNIER Cindy
09 juillet	TERNISIEN Julien et PETIT Sophie

### DECES - Une pensée pour :

Mme FOYART Ghislène veuve BOUBERT	décédée le 01 janvier à St-Blimont
Mme DEVILLEPOIX Claudia	décédée le 04 mars à Abbeville
Mme POIDEVIN Jacqueline veuve PETIT	décédée le 15 mai à St Valery
Mme LE CANU Dolorès épouse LEROY	décédée le 05 juin à St Valery
M. GAMBIER Patrice	décédé le 09 juin à St Valery
M. BLOND Jean	décédé le 24 juin à Abbeville
Mme BERQUEZ Lydie Veuve DEMEILLER	décédée le 28 juin à Abbeville
M. GLACHANT René	décédé le 06 juillet à Abbeville

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; ainsi, les parents ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.

## Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille. Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie.

## Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de **reconnaître l'enfant avant la naissance**. Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

## Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les filles et les garçons, à l'âge de 16 ans. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18ème anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

**Cette journée vous permet aussi** de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**

## Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

■ **Un enfant de parents français** voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr))
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale

([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do))

■ **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européens doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do))

■ **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do))

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie ([http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs\\_909/pays\\_12191/algerie\\_12196/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html)), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ([http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/pays\\_12191/maroc\\_12289/index.html](http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html)) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

## Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1er : Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Arrêté concernant l'entretien des trottoirs par temps de neige et de gel : Un arrêté municipal daté du 12 novembre 2009 stipule que par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes (1 m de largeur) jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitation.

Par temps de gel, il est interdit de laver les voitures et trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

**Elagage des haies :** L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'elagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

**Coupe des chardons :** Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année avant le 14 juillet.

**Dépôts sauvages – Amendes :**

1- L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classe «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de fait.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.

Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie  
aux jours et heures de permanence.

Le Maire, José MARQUE

## Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

M. Michel Lalande, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

## Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse

ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

## Assistantes maternelles de la commune

Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09	Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 26 80 35
Nathalie BOUCLET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31	Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Bérangère DELAVALLE	43 rue des vérolles	06 11 25 22 80	Laëtitia HORNOY	1 rue des Vérolles	06 25 58 44 81

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico-Social de Saint Valery sur Somme  
39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03.60.03.42.40

## Pact Adrim

L'agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de constructions et des aides financières afférentes.

Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA BOVES : 7 rue de l'île mystérieuse - 80440 BOVES – 08.90.10.92.55

AGENCE PICARDIE MARITIME : Garôpole place de la gare - 80100 ABBEVILLE – 09.70.20.14.13

## Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

## Le journal du RAM (relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme)

Ce journal est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions (consultation sur site [www.petite-enfance-baiedesomme.fr](http://www.petite-enfance-baiedesomme.fr)). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.

## Ramassage des déchets verts

- Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 5 sacs et de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**
- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre)
- Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont **INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.**

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune.

**Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, a repris LE MERCREDI 06 AVRIL 2022 par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'au MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 inclus.**

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue par lots de 10 livrés lors du ramassage si commande passée en mairie avant le lundi soir.

## Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus : ATTENTION CHANGEMENT

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

### ■ LES ORDURES MENAGERES

- les **MARDIS** de Janvier à Juin : Attention pas de ramassage le mardi 19 Avril et le mardi 07 Juin, mais ramassage le jeudi 21 Avril et le jeudi 09 Juin (consultez votre calendrier).

**Rappel :** Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, couches culottes.

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

## ■ LES « SACS BLEUS » :

- les **VENDREDIS** : (consultez votre calendrier).

**Rappel :** Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnettes, film plastique entourant les revues, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène.

**Rappel :** 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou au bureau de la CABS de st-Valéry.

*Seules les personnes à mobilité réduite peuvent téléphoner en mairie au 03.22.30.24.08 pour demander la livraison à domicile de leurs sacs.*

2) Il n'est désormais possible de ne prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage.

## Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 2e semestre 2022 : Le jeudi 6 octobre

## ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

**Attention !** Les ampoules électriques **NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES** dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !

MEPRO SAS  
12 avenue du Parc,  
80130 Friville-Escarbotin  
Tél 03 22 30 67 67

Les Mousquetaires

**Intermarché**

chauss exp NEWCO Krys

Bienvenue dans votre centre commerçant

**PRESSE - FÉLINE**  
**EVOLUTIFF - SOBOUTIK**

**MENUISERIE LEFEVRE HAROLD**

- Ébénisterie
- Meubles
- Agencement - Cuisines
- Menuiserie - Escaliers
- Parquets - Placards
- Salles de Bain
- Dressing
- Aménagement intérieur
- Décoration tous styles

**03 22 60 98 50**

7, rue Alphonse Daudet  
80230 VAUDRICOURT

**STÉ BERTRAND FLAMENT MOBIL-HOME**

**06 80 58 03 51**

**ACHAT VENTE DE MOBIL-HOMES NEUFS & OCCASIONS**

Boutique en ligne - Pièces détachées - SAV

**EXPO PERMANENTE OUVERT 7j/7**

www.stebertrandflament.fr

## Déchetteries de La CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

	Saint-Valery-sur-Somme		Cayeux-sur-Mer	
	1er oct-31 mars	1er avril-30 sept.	1er oct-31 mars	1er avril-30 sept.
Lundi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h
Mardi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h
Mercredi	14 h – 17 h	14 h – 18 h	9 h – 12 h	9 h – 12 h
Jeudi	Fermeture			
Vendredi	14 h – 17 h	14 h – 18 h	9 h – 12 h	9 h – 12 h
Samedi	9 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 17 h	9h30 – 12h30 et 14 h – 18 h	9h30 – 12h30 et 14 h – 17 h	9h30 – 12h30 et 14 h – 18 h
dimanche	Fermeture	10 h – 12 h, du 01/07 au 31/08	Fermeture	10 h – 12 h, du 01/07 au 31/08

## Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs : 420 L. au prix de 25€ ou 1 050 L. au prix de 53€.

Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS. En vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur : laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

### Clémence Beaurain

*Se déplace  
dans un rayon de 20 kms  
aux alentours  
de Saint-Blimont*

06 65 39 29 37



**Coiffeuse à domicile mixte**  
**10 % de réduction**  
sur présentation  
de cette publicité  
*(non cumulable)*

## Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame  
BLANGY SUR BRESLE  
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison  
Autrement...



[www.maisons-mvb.com](http://www.maisons-mvb.com)



# Tribune libre, Vie associative et services

Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

## Club des Aînés de St-Blimont

L'année 2022 s'engage mieux que les deux précédentes, cette pandémie n'est pas terminée mais elle laisse nous organiser afin de recommencer des activités pour notre club.

Notre assemblée générale s'est tenue le 19 février en présence de Monsieur le Maire. Depuis la dernière en 2020, nous avons perdu trois de nos adhérents : Mme Jacquet, M. Lejeune et Hénocque, pour qui nous demandons une minute de silence.

Monsieur le Maire nous a félicité de notre bilan financier ainsi que des dix nouveaux adhérents qui sont venus nous rejoindre.

Monsieur Berquez a donné sa démission de Vice-Président mais devient Président d'honneur.



Nous avons aussi élu un nouveau bureau : Nadège Poirel reste notre trésorière, avec André Guilbaut notre trésorier adjoint ; Nadine Petit est Vice-Présidente et secrétaire, Claude Lemarechal est secrétaire adjoint ; Nicole Berquez, Jean-Pierre Depoilly et Gérard Williamson sont membres du bureau.

Le verre de l'amitié est venu clore cette manifestation.

Le 29 mai, nous avons organisé notre brocante, même jour que la fête d'Offeu : merci, à toutes les personnes qui nous ont aidé, à l'Harmonie Municipale pour sa prestation ! Bonne ambiance à la buvette et à la restauration, principale source de revenus de notre club, nous ne pouvons que remercier les bénévoles et les participants.

Le 6 août prochain, nous prévoyons un après-midi champêtre, information qui sera publiée dans le prochain Roto.

La Présidente,  
Roselyne DUCHESNE

**DUFOSSE BATIMENT**  
**Maçonnerie générale**  
**Réhabilitation**  
*(torchis, patrimoines anciens)*  
**Agencement**  
ent.tnci@wanadoo.fr **03 22 23 27 04**  
45 rue Marius Briet - 80130 FRIVILLE

*Passiflore*  
59, rue Henri Barbusse  
80130 Friville-Escarbotin  
03 22 26 46 22  
www.fleuriste-passiflore.com  
Suivez-nous sur 

## UNC - Soldats de France Union Nationale des Combattants

Comme chaque année, le 5 décembre, nous sommes allés au cimetière pour nous recueillir avec les drapeaux sur les tombes de nos amis disparus.

Le 28 janvier 2022, la section s'est réunie pour sa cinquante et unième assemblée générale en présence de M. le Maire et de la Première Adjointe.

Suite à l'assemblée générale du 2 octobre 2021 et au changement de Président, nous avons procédé à la modification du bureau comme suit :

M. Gérard Lesage, Président d'Honneur

M. Gérard Williamson, Président,

Mme Louissette Hénoque, secrétaire,

M. Martial Blanchoin, Trésorier.

Cette année, encore difficile, ne nous a pas permis de terminer la soirée avec un repas avec les conjoints, mais un vin d'honneur a clôturé la réunion.

Le 8 mai, nous avons participé à la Cérémonie avec les drapeaux, dont celui de 1939-1945.

Le Congrès d'arrondissement se déroulera en octobre 2022 à St-Valery-S/Somme



**Victor  
Moncond'huy**

**Vidange toutes Fosses**

**06 11 64 58 06**

**03 22 60 52 16**

**22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ**



Maçonnerie

Isolation

Plâtrerie

Carrelage

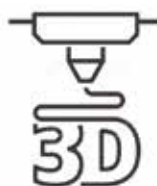


Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme  
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU

# Tribune libre, Vie associative et services

## Collectif SAINT-BLIMONT



Les bénévoles du Collectif vous accueillent librement et mettent leurs compétences à votre service :

- réparer ou vous aider à réparer votre vélo,
- vous aider dans votre pratique de l'informatique ou vous assister pour régler un problème d'utilisation de l'ordinateur,
- participer à des jeux de société.
- apprendre le tricot ou la broderie
- obtenir des pièces issues de l'impression 3D

Killian Rimbaut, passionné d'impression 3D, est venu présenter ses réalisations. Il est prêt à faire profiter de son expérience et de ses imprimantes en trois dimensions qui en a besoin.

Adresse pour contacter le collectif :  
[collectif-saint-blimont@gmx.fr](mailto:collectif-saint-blimont@gmx.fr)

site du collectif :  
<https://ferme.yeswiki.net/collectifSB>



Vous pourrez retrouver le « café du bricoleux » le premier jeudi du mois, de 16h à 19h à la salle de réunion (à côté de l'école maternelle)

D'autre part, le collectif sollicite toutes les personnes ayant des compétences dans un domaine à nous contacter ou à nous rejoindre.

**Ets**  
**René PETIT**  
COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE - ÉTANCHÉITÉ

[www.couverturerenepetit.fr](http://www.couverturerenepetit.fr)

18 rue du 8 mai 1945 - 80960 Saint-Blimont  
☎ 03 22 30 00 22 ✉ [contact@etsrenepetit.fr](mailto:contact@etsrenepetit.fr)

Access Control Solutions and Services

Dény Security  
Route de Saint-Valery CS60001  
80960 Saint-Blimont - France

T : 03 22 30 26 01  
[contact@deny-security.com](mailto:contact@deny-security.com)

[www.deny-security.com](http://www.deny-security.com)

# CALENDRIER DES FETES - 2ème semestre 2022

(SDR : salle de réunions / SFD : salle Francis Dupont)

JUILLET	
<i>Animations d'été au camping – Visite de la Tour à 11h00 le jeudi</i>	
Vendredi 01	Assemblée Générale de l'AFSB (SFD) (19h)
Jeudi 07	Café du bricoleux (SDR) – 16 à 19h
Samedi 09	Fest'Yvette du Groupe « A la Bonne Heure » (18 rue des écoles) – 15h
Mercredi 13	Moules frites au stade municipal par l'Amicale des Sapeurs Pompiers Concert de musique – Retraite aux flambeaux (22h30) – Feu d'artifice (stade municipal)
Jeudi 14	Fête Nationale (rassemblement SDR 11h15) Repas de l'Amicale des Sapeurs Pompiers (stade)
Samedi 23	Cochon grillé de l'ARAC (SDR) - 12h
Samedi 30	Concours de pétanque de Village Loisirs (stade et club house) - 8h
AOÛT	
<i>Animations d'été au camping – Visite de la Tour à 11h00 le jeudi</i>	
Jeudi 04	Animations d'été au camping – Visite de la Tour à 11h00 le jeudi
SEPTEMBRE	
Jeudi 1er	Fête de la Libération (Mairie) – 18h30 Café du bricoleux (SDR) – 16 à 19h
Vendredi 09	Assemblée Générale de l'AAE (SDR) – 18h30
Samedi 10	Course cycliste, Prix de la Municipalité (SFD et place verte) 13h00 Fête locale
Dimanche 11	Dépôt de gerbe au Monument aux Morts – 12h00 Fête locale, concert de musique 17h30 (cour école André Boutté)
Samedi 17	Journée du Patrimoine e l'AAE et visite de la tour de l'église – 10 et 15h
Dimanche 18	Journée du Patrimoine e l'AAE et visite de la tour de l'église – 10 h Brocante de l'Harmonie Municipale (SDR) Foire toutes collections de l'AAE (SFD) – 7h
OCTOBRE	
Mardi 04	Assemblée Générale de l'USEP (SDR)
Jeudi 06	Café du bricoleux (SDR) – 16 à 19h
Vendredi 07	Assemblée Générale du Club Kentucky Country (SDR) – 18h
Samedi 08	Concert d'automne de l'Harmonie Municipale (SFD) - 20h30
Dimanche 09	Fête d'Ebalet – Brevets cyclotouriste et Marche de l'AAE (8h30) Concert de l'Harmonie Municipale (11h30) Thé dansant de l'ARAC (SFD) – 14h30
Mercredi 12	Ouverture du Foyer des Aînés (SDR) – 14h
Vendredi 14	Remise des récompenses du Concours des maisons fleuries (SFD) – 18h30
Samedi 22	Repas du Club des Aînés (SDR) – 12h
Lundi 31	Octobre : Défilé d'Halloween des enfants organisé par Village Loisirs (rassemblement stade 17h)
NOVEMBRE	
Jeudi 03	Café du bricoleux (SDR) – 16 à 19h00
Samedi 05	Bal country (SFD)
Jeudi 10	Remise du Challenge des trois hameaux (Mairie) – 18h30
Vendredi 11	Fête de l'Armistice 1918 (SFD) – 9h45 Repas de l'UNC (SDR)
Jeudi 17	Réunion pour le calendrier des fêtes 2023 (SDR) - 20h
Samedi 19	Sainte Cécile (SFD) avec Cérémonie en musique à l'église – 18h30
Samedi 26	Sainte Barbe (SDR)
Dimanche 27	Sainte Barbe (SDR)
DECEMBRE	
Jeudi 01	Café du bricoleux (SDR) – 16 à 19h
Lundi 05	Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie (Mairie) – RDV Stèle 18h30
Vendredi 09	Fête de Noël des enfants (SFD)
Dimanche 11	Fête de Noël des enfants (SFD)
Lundi 12	Goûter des Aînés (SFD)
Jeudi 15	Repas de Noël des Elèves (SFD)
Vendredi 23	Colis de Noël des Employés Municipaux (SDR) – 16h15